|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 番号 | 見出し／本文 | フランス語 |
| 31 | 家の片づけを始めるときは | Quand vous commencez à ranger votre maison |
| ◯被害の状況を写真に撮る 被害の様子がわかるように、家の周りと家の中の写真を撮っておきましょう。 家だけでなく、壊れたもの（自動車や冷蔵庫など）も撮っておきましょう。 浸水した深さがわかるように、壁などに残っている水の跡を撮りましょう。 記録に残しておくことで、あとで保険金の請求や、り災証明書を取るときに役に立ちます。  ◯り災証明書とは 市役所に、自宅が被害にあったことを申請する書類です。 り災証明書があると、生活再建のための給付金や公共料金の減免、仮設住宅への入居等、被害程度に応じて支援を受けることができます。在留カードの再発行もできます。 り災証明書の受付や発行までに、１か月以上かかることもありますので、早めに市役所で手続きを確認しましょう。  ◯片づけの前に ・電気 電気が漏れているかもれなので、ブレーカーを確認しましょう。 ブレーカーが落ちていると感電の危険もありますので、電力会社に相談しましょう。  ・ガス 家の中がガス臭いときは、ガス会社に連絡しましょう。 ガスには、「都市ガス」と「プロパンガス」の２種類があります。 都市ガスの場合、災害が起きたときに自動でガスが止まることになっています。 ガスが復旧していたら、ガスメーターの復旧ボタンを押すと、ガスが使えるようになります。ガスが復旧したかどうは、ガス会社に確認しましょう。 プロパンガスの場合、ガスボンベが動いているときはガス漏れをしているかもしれないので、ガス会社に連絡しましょう。  ・保険会社などへの連絡 自宅が火災保険や建物共済に入っているときは、浸水したことを保険会社に連絡して、修理等の補償金を受け取ることができるか確認しましょう。 アパートの場合は、大家さんに連絡しましょう。 自宅を修理する前に、被害状況の写真を撮って、保険会社や大家さん、家を建てた建築業者などへ連絡しましょう。 | ○ Prenez des photos de l’état des dégâts.  Prenez des photos de l’extérieur et de l’intérieur de votre maison pour enregistrer les dégâts.  Photographiez non seulement la maison, mais aussi les objets cassés (voiture, réfrigérateur, etc.) ainsi que la trace de l’eau sur les murs ou autres pour prouver la hauteur de l’inondation.  Ces documents pourront être utilisés comme preuves pour réclamer des indemnités aux assurances ou pour demander un certificat de victime de sinistre (*risai shomeisho*).  ○ Qu’est-ce qu’un certificat de victime de sinistre (*risai shomeisho*) ?  Un certificat de victime de sinistre est un document permettant de signaler à la mairie que votre maison a été touchée par une catastrophe.  Ce certificat de victime de sinistre vous permet de bénéficier de diverses aides, comme des prestations pour la reprise de la vie quotidienne, la réduction / exemption du paiement des services publics, un logement temporaire, etc. en fonction de l’ampleur des dégâts. Un certificat de victime de sinistre permet également la réémission d’une carte de résidence.  Contactez votre mairie pour connaître la procédure de délivrance d’un certificat de victime de sinistre dès que possible, car l’acceptation de la demande et la délivrance du certificat peuvent prendre plus d’un mois.  ○ Avant de commencer à ranger   * Électricité   Vérifiez le disjoncteur pour vous assurer qu’il n’y a pas de court-circuit.  Si le disjoncteur est coupé, consultez votre compagnie d’électricité car il y a un risque d’électrocution.   * Gaz   Si vous sentez une odeur de gaz à l’intérieur de la maison, contactez votre compagnie de gaz.  Il existe deux types de gaz : le « gaz de ville » et le « gaz propane ».  L’approvisionnement en gaz de ville est automatiquement interrompu en cas de catastrophe.  Si l’approvisionnement a été rétabli, vous pouvez utiliser le gaz en appuyant sur le bouton de rétablissement situé sur le compteur de gaz. Assurez-vous auprès de votre compagnie de gaz que le gaz a été rétabli.  Si vous utilisez du gaz propane et que vous constatez que la bombonne a été déplacée, contactez la compagnie de gaz car il pourrait y avoir une fuite de gaz.   * Contacts avec les compagnies d’assurance, etc.   Si votre maison est couverte par une assurance incendie ou une mutuelle habitation, contactez votre compagnie d’assurance ou votre mutuelle pour vous assurer que vous pouvez bénéficier des indemnités pour les réparations.  Si vous louez un appartement, contactez le propriétaire.  Prenez des photos des dommages subis par votre maison avant de la réparer et informez-en la compagnie d’assurance, le propriétaire de la maison, le constructeur de votre maison, etc. |